

## Procès-Verbal N°9 Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

### CLASSEMENT DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

---

Réunion plénière du 9 Mai 2019

---

**Présents :** Georges SAMSON, Yvon TRIFOL, Frédéric RAYMOND, Guillaume DEM, Bernard CANTO, Constant REBILLON, Joel LE BOT, Jean Paul TOUBLANT

**Absents :** Albert ROUSSEAU, Pierre-Yves NICOL

---

**Assiste :** Aline COUFFIN

#### 1. CLASSEMENTS DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

##### 1.1. PV CFTIS

##### 1.2. Classements Terrains

##### 1.3. Classements Terrains Synthétiques

- **THEIX NOYALO : COMPLEXE SPORTIF DU PERENNO 2 - NNI 562510202:**  
Cette installation était classée en niveau 5Sye jusqu'au 18/01/24.  
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de changement de niveau pour un niveau 4Sye à la CFTIS.

##### 1.4. Classements Eclairage

- **RENNES : GYMNASSE RAPATEL - NNI 352389902:**  
La commission transmet, avec un avis favorable, la demande de classement pour un niveau E3 à la CFTIS.

##### 1.5 Demandes d'avis préalable

- **CHATEAULIN : STADE EUGENE PIRIOU - NNI 290260201 :**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 4 et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable au regard des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.
- **PLOUZANE : STADE DE TREMAIDIC 1 - NNI 292120101:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 4Sye et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.Elle transmet à la CFTIS avec un avis favorable au regard des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.

##### 1.6 Classements Futsal

##### 1.7 Prochaines Réunions :

Les Commissions fédérales sont fixées aux 22/05, 27/06 et 25/07/2019.

## 2. CLASSEMENTS TERRAINS

### 2.1. Classement Initial

- **LE CONQUET : STADE MUNICIPAL - NNI 290400101**  
Cette installation était en retrait de classement depuis le 28/10/2008.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, des vestiaires.
  - Arrêté d'ouverture au public du 20/02/2019.Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 09/05/2029.  
La Commission demande que lui soit transmis un plan de l'aire de jeu avant le 30/08/2019

### 2.2. Confirmation Classement

- **LOCUNOLE : STADE DE LA CROIX ROUGE - NNI 291360101:**  
Cette installation est classée en niveau 6 jusqu'au 06/04/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, des vestiaires.
  - Rapport de visite.Elle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 20/05/2029.
- **RIEUX : STADE DE LE GRENIT - NNI 561940201:**  
Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 25/11/2021.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plan de situation, des vestiaires.Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 09/05/2029.  
La commission demande que la largeur du terrain soit réduite afin que les bancs de touche soient à 2,5m des lignes de touche.

### 2.3. Changement de Niveau

- **ARZAL : STADE MICHEL LE CHESNE 1 - NNI 560040101:**  
Cette installation était classée en niveau 5 jusqu'au 03/04/2019.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Arrêté d'ouverture au public du 12/09/1996.La commission déclassé l'installation en niveau 6 jusqu'au 03/04/2029, l'installation n'étant pas close, la surface vestiaire arbitre étant inférieure à 8m<sup>2</sup> et la longueur des bancs de touche inférieure à 2,50m.  
La commission demande que les bancs de touche soient mis à 2,5m des lignes de touche.
- **ARZAL : STADE MICHEL LE CHESNE 2 - NNI 560040102:**  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :
  - Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiairesElle confirme le classement niveau 6 jusqu'au 09/05/2029.  
La commission demande que les buts réduits soient mis à 2,5m des lignes de touche.
- **RIEUX : STADE DE LA CHARMILLE - NNI 561940101:**  
Cette installation est classée en niveau 5 jusqu'au 23/10/2020.  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires.

L'installation n'étant pas close, la commission décline l'installation au niveau 6 jusqu'au 09/05/2029.

- **THEIX NOYALO : COMPLEXE SPORTIF DU PERENNO - NNI 562510201:**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires

- Arrêté d'ouverture au public du 29/03/2019.

- Rapport de Visite du 10/10/2018

La commission émet, avec un avis défavorable à la demande de classement pour un niveau 4 à la CFTIS, la surface du vestiaire arbitre étant insuffisante (8m<sup>2</sup>).

La commission propose de mutualiser le local délégué avec le vestiaire arbitre afin d'obtenir les 12m<sup>2</sup> réglementaires.

- **THEIX NOYALO : COMPLEXE SPORTIF DU PERENNO 3 - NNI 562510203:**

Cette installation est classé Foot A11 jusqu'au 27/08/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plans de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires

- Arrêté d'ouverture au public du 29/03/2019.

- Rapport de Visite du 10/10/2018

Elle prononce le classement niveau 6 jusqu'au 14/03/2029.

#### 2.4. Mise à jour de données

- **RIEUX : STADE DE LA CHARMILLE ANNEXE - NNI 561940102:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 09/05/2029.

La commission demande que la largeur du terrain soit réduite afin que les bancs de touche soient à 2,5m des lignes de touche.

- **ST JEAN BREVELAY : STADE LE BORHIG - NNI 562220201:**

Cette installation est classée en niveau FootA11 jusqu'au 07/07/25.

La Commission prend connaissance de l'imprimé de classement et des documents transmis :

- Plan de situation, des vestiaires, photos.

Elle confirme le classement niveau FootA11 jusqu'au 09/05/2029.

### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 4. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- **PLOUVORN : COMPLEXE SPORTIF BEL AIR N°1 - NNI 292100201:**

La commission prend connaissance de l'imprimé de demande de classement accompagnée des documents suivant :

- Attestation d'entretien

Elle prononce le classement niveau EFootA11 jusqu'au 09/05/2021.

### 5. DEMANDE D'AVIS PREALABLE

- **PLESCOP : STADE MUNICIPAL HONNEUR- NNI 561580104:**

La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 5Sye et des documents transmis :

- Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
- Lettre d'intention.

Elle émet un avis favorable au regard des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.

Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.

- **PLESCOP : STADE MUNICIPAL HONNEUR - NNI 561580104:**  
(Annule et Remplace avis préalable NNI 561580101)  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.
 Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.
- **CARHAIX PLOUGUER : STADE IME 1 KERAMPUILH - NNI 290240301 :**  
(Annule et Remplace avis préalable NNI 290240302)  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable pour un niveau 6Sye et des documents transmis :
  - Plan(s) de masse, de situation, de l'aire de jeu et des vestiaires
  - Lettre d'intention.
 Elle émet un avis favorable sous réserve du respect des Règlement des Terrains applicable depuis 31 mai 2014.  
Cet avis ne concerne que l'aire de jeu de 105x68m.
- **CARHAIX PLOUGUER : STADE IME 1 KERAMPUILH - NNI 290240301 :**  
(Annule et Remplace avis préalable NNI 290240302)  
La Commission prend connaissance de l'imprimé de demande d'avis préalable et des documents transmis :
  - Plan(s) de situation, de l'aire de jeu, tiré ordinateur.
 Elle constate que le projet est conforme au règlement et émet un avis favorable pour un niveau E5.

## 6. AFFAIRES DIVERSES

- **PONT DE BUIS LES QUIMERCH : STADE MUNICIPAL - NNI 293020101:**  
La Commission accuse bonne réception de l'attestation confirmant que la largeur du terrain a bien été réduite et confirme le classement niveau 5 jusqu'au 05/07/2025.
- **POULLAOUEN : STADE JEAN MARSEILLER - NNI 292270101:**  
La Commission accuse bonne réception du courrier de la Municipalité indiquant qu'ils ont décidé de ne pas clôturer l'installation. La commission déclasse, par conséquent, l'installation au niveau 6 jusqu'au 25/07/2027.
- **LE CLOITRE PLEYBEN : STADE DU BOIS D'AMOUR - NNI 290330101:**  
La Commission accuse bonne réception de l'Arrêté d'ouverture au Public. Elle reste dans l'attente de l'attestation et du plan des vestiaires demandés.
- **QUIMPERLE : STADE ALEXIS TOLLIU - NNI 292330201:**  
La Commission prend note que le terrain a été transformé en terrain de rugby et retire l'installation de la base de données.
- **QUIMPERLE : STADE ALEXIS TOLLIU 2 - NNI 292330202:**  
La Commission prend note que le terrain a été transformé en terrain de rugby et retire l'installation de la base de données.
- **ST JEAN BREVELAY : STADE LE BORHIG 2 - NNI 562220202:**  
La Commission prend note que ce terrain n'existe pas et retire l'installation de la base de données.